

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

SOMMAIRE

Le bureau du Directeur général des élections (Élections Ontario) est responsable de l'application de la Loi électorale et de la Loi sur le financement des élections. Le bureau est sous la direction du Directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

Prévisions 2001-2002	PROGRAMMES	Variation	Prévisions 2000-2001	Dépenses 1999-2000
\$		\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT				
2 521 700	Programme du Bureau du Directeur général des élections	(1 454 700)	3 976 400	43 829 771
2 521 700	Total - Fonctionnement	(1 454 700)	3 976 400	43 829 771
-	Moins : Crédits législatifs	(1 838 700)	1 838 700	42 464 594
2 521 700	< TOTAL À VOTER - FONCTIONNEMENT	384 000	2 137 700	1 365 177
CLASSIFICATION COMPTABLE				
2 521 700	Dépenses	(1 454 700)	3 976 400	43 829 771

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS :

Le Bureau du Directeur général des élections organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et de conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs et directrices du scrutin des 103 circonscriptions électorales de l'Ontario.

La Section de l'application de la Loi sur le financement des élections veille à l'application de la Loi sur le financement des élections. Plus de 500 associations de circonscription et 11 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement apporté aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie toutes les formules qui lui sont remises pour s'assurer de leur conformité à la Loi sur le financement des élections.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la Loi sur la protection des contribuables.

En dehors des périodes électorales, le Bureau du Directeur général des élections fournit des services aux ministères du gouvernement, aux organismes et au public. Pour ce faire, il effectue des recherches historiques et comparatives sur le processus électoral en plus de donner des conseils et des renseignements généraux sur ce processus.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2001-2002	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Variation	Prévisions 2000-2001	Dépenses 1999-2000
	\$		\$	\$	\$
501		PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS			
FONCTIONNEMENT					
1	1 325 100	Administration des élections	92 800	1 232 300	751 091
2	1 196 600	Administration du financement des élections ..	291 200	905 400	614 086
L	-	Loi électorale	-	-	39 402 284
L	-	Loi sur le financement des élections	(1 838 700)	1 838 700	3 062 310
	<u>2 521 700</u>	Total - Fonctionnement	<u>(1 454 700)</u>	<u>3 976 400</u>	<u>43 829 771</u>
	-	Moins : Crédits législatifs	(1 838 700)	1 838 700	42 464 594
	<u>2 521 700</u>	Montant à voter	<u>384 000</u>	<u>2 137 700</u>	<u>1 365 177</u>

- NOTES -

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Administration des élections (501-1)	\$
Traitements et salaires	1 147 300
Avantages sociaux	177 800
	<u>1 325 100</u>
Administration du financement des élections (501-2)	
Traitements et salaires	425 000
Avantages sociaux	65 800
Transports et communications	49 200
Services	291 500
Fournitures et matériel	78 900
Autres opérations	
Le financement des élections en vertu la Loi sur le financement des élections	<u>286 200</u>
	<u>1 196 600</u>
Total(Fonctionnement) - Programme du Bureau du Directeur général des élections	<u><u>2 521 700</u></u>

